

DEGROUX BRUGÈRE ACCOMPAGNE LES ASSOCIÉS DE KINGOLAND LORS DE LA CESSION D'UNE PARTICIPATION MAJORITAIRE AU GROUPE BAYARD

Le cabinet Degroux Brugère a conseillé les Associés de Kingoland dans le cadre de la cession d'une participation majoritaire du parc d'attraction au groupe Bayard.

Situé à Plumelin, dans le Morbihan, Kingoland s'est imposé depuis son ouverture en 2014 comme un parc d'attraction familial de référence en Bretagne. Proposant une quarantaine d'attractions, des spectacles et des expériences immersives, le parc emploie plus de 70 saisonniers.

Cette acquisition marque une inflexion stratégique majeure pour le groupe Bayard, historiquement ancré dans le secteur de la presse et de l'édition. En prenant le contrôle de Kingoland via la Congrégation des Augustins de l'Assomption, son actionnaire, le groupe amorce une diversification vers « l'économie de l'expérience », appelée à jouer un rôle structurant dans son développement futur.

Jérémie Swiecznik et Sarra Messaoudi sont intervenus en qualité de conseils des Associés de Kingoland sur l'ensemble des aspects juridiques et transactionnels de cette opération.

À propos de Degroux Brugère

Basé à Paris et à Luxembourg, notre cabinet propose un accompagnement sur-mesure grâce à une équipe d'environ 40 personnes, dont 10 associés, aux compétences transversales en matières transactionnelle (*private equity* et *corporate / M&A*), fiscale, contentieuse et de restructuration.

Nous privilégions une approche constructive et *business-oriented*, en considération des pratiques de marché, et conseillons les sociétés, leurs dirigeants et/ou leurs actionnaires, ainsi que les fonds d'investissements, dans toutes leurs opérations de cessions et acquisitions d'actifs et de participations, d'investissements, de LBO, de levées de fonds, ainsi que dans la mise en place de mécanismes d'intéressement.

<https://www.degrouxbrugere.com>